[Text]

0161i nuer à pousser parce qu'il y a encore des personnes qui en

Ms Lacey: Certainly. I would like to see benefits right across the board. I am going to try to be realistic, though. I think we start with permanent part-time. But I think we need them right across the board. Women are the people affected by the lack of benefits with part-time work and it is often women who are the casual workers, who are not the permanent part-time. They are perceived to enter the work force for pin money and are not taken seriously. Therefore, they are the victims, I think, of these lacks of benefits. So I would like to see it across the board but I realize it is going to be up hill.

Mrs. Browes: So you would start with the permanent parttime first.

Ms Lacey: I would like to have it across the board but realistically I see that we probably would start with permanent part-time.

Mrs. Browes: Now, as for the domestic workers, are you recommending that domestic workers pay tax?

Ms Lacey: I think that, if they were given a reasonable amount of money, they could afford to pay tax.

Mrs. Browes: How much is that?

Ms Lacey: Well, I guess, we start at minimum wage. Right now, domestic workers are often hired and fired at the whim of their employer. They are paid little money. They do not pay any taxes. They do not have any kinds of benefits. They do not have any kind of stamps from unemployment insurance. So if, as I say, at the whim of their employer they are told that they must leave, they do, and they do not have any kind of compensation. So, yes, I would see them pay taxes but also get the benefits that go with paying taxes.

Mrs. Browes: So would you put domestic workers in the same category as permanent part-time?

Ms Lacey: I would hope that it would not be permanent part-time. I would hope that it would be permanent full-time.

Mrs. Browes: I see, if the people in fact are working full time.

Ms Lacey: Yes, if they are working a 30- or 35-hour week.

Mrs. Browes: Okay. Thank you very much.

The Chairman: Roger Clinch.

[Translation]

Mme Lacey: Certainement. Je souhaiterais que les mêmes avantages soient accordés à tous sans distinction. Cependant, je tenterai d'être réaliste. Je pense qu'il faut commencer par les travailleurs à temps partiel permanents. Mais je crois néanmoins qu'il est important que les mêmes avantages soient accordés indistinctement. Les femmes sont les premières visées par les lacunes que comporte le travail à temps partiel sur le plan des avantages, et le plus souvent, ce sont les femmes qui travaillent à titre occasionnel, qui ne sont pas des travailleuses permanentes. On a tendance à croire qu'elles entrent sur le marché du travail seulement pour se faire de l'argent de poche, et on ne les prend pas au sérieux. C'est pourquoi, je pense, qu'elles sont les victimes de ces lacunes sur le plan des avantages. Ainsi, même si je souhaite que les mêmes avantages soient accordés à tous indistinctement, je suis bien consciente du fait qu'il faudra procéder par étapes.

Mme Browes: Et vous croyez qu'il y a lieu de commencer par les travailleurs à temps partiel permanents?

Mme Lacey: J'aimerais que les mêmes avantages soient accordés à tous, mais pour être réaliste, je pense que l'on commencerait sans doute par les travailleurs à temps partiel permanents.

Mme Browes: Pour ce qui est des travailleurs domestiques, recommandez-vous qu'ils soient assujettis au paiement de l'impôt?

Mme Lacey: Je pense que si on leur versait un salaire raisonnable, ils seraient en mesure de payer des impôts.

Mme Browes: Qu'entendez-vous par salaire raisonnable?

Mme Lacey: Eh bien, je suppose qu'il s'agit du salaire minimum. Actuellement, les travailleurs domestiques sont souvent embauchés et congédiés au caprice de leur employeur. Ils touchent peu d'argent. Ils ne payent pas d'impôt. Ils n'ont droit à aucun avantage. Ils ne versent aucune cotisation à l'assurance-chômage. Et si, comme je l'ai expliqué, ils sont renvoyés au caprice de leur employeur, ils doivent partir, et ils n'ont droit à aucune forme d'indemnité. Alors oui, je pense qu'ils pourraient payer des impôts à condition qu'ils aient droit aux avantages que comporte habituellement le paiement de l'impôt.

Mme Browes: Ainsi, placeriez-vous les travailleurs domestiques dans la même catégorie que les travailleurs à temps partiel permanents?

Mme Lacey: J'espère que ce ne sera pas dans la catégorie des travailleurs à temps partiel permanents, mais bien dans celle des travailleurs à temps plein permanents.

Mme Browes: Je vois, si ces personnes travaillent effectivement à temps plein.

Mme Lacey: C'est cela, s'ils travaillent trente ou trente-cinq heures par semaine.

Mme Browes: D'accord. Merci beaucoup.

Le président: Roger Clinch.